

Ecole Notre Dame de la Paix  
7 rue du calvaire  
44110 VILLEPOT  
Tel/fax : 02.40.28.60.24  
courriel : [ec.villepot.nd-paix@ec44.fr](mailto:ec.villepot.nd-paix@ec44.fr)



## Circulaire de rentrée 2021-2022

**Vous trouverez ci-dessous les informations pour bien préparer la prochaine rentrée scolaire. Ce document est à lire attentivement et à conserver.**

### **Avertissement :**

Toutes les informations transmises dans cette circulaire ont été pensées dans l'espoir d'un assouplissement notable du protocole sanitaire durant l'été.

Des ajustements et des modifications seront peut-être apportés en fonction des consignes envoyées par l'Education Nationale d'ici le mois de septembre.

A ce jour, aucune information sur les conditions d'accueil des élèves pour la rentrée prochaine n'a été communiquée.

La rentrée des classes aura lieu **le jeudi 2 septembre 2021.**

Le portail ouvrira comme les autres jours à 8H35 et tous les enfants seront accueillis sur la cour.

Un café d'accueil vous sera proposé (en fonction du protocole sanitaire).

### ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Directrice :	Elodie CASSOU
Classe PS/MS/GS/CP :	Elodie CASSOU
Classe CE1/CE2/CM1/CM2 :	Poste vacant - nomination à venir
Aide-maternelle :	Marion GICQUEL
Enseignante RA :	Nathalie ROBERT

### HORAIRES DE L'ECOLE

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
	MATIN		APRÈS-MIDI	
Ouverture du portail :	8h35		13h20	
Début des cours :	<b>8h45</b>		<b>13h30</b>	
Sortie :	<b>12h00</b>		<b>16h30</b>	

Afin de faciliter l'accueil des enfants, nous vous demandons de bien respecter ces horaires tout au long de l'année. Conformément aux règles du contrat d'association, l'accueil surveillé des élèves dans l'école sera assuré **10 minutes avant le début de la classe** (soit 8H35 le matin et 13H20 le midi). Les enfants qui attendent seuls sur le trottoir avant les horaires d'ouverture du portail sont sous la responsabilité de leurs parents, qu'ils soient présents ou non.

## SECURITE AUX HEURES D'ENTREE ET DE SORTIE DE L'ECOLE

En maternelle, les enfants seront accompagnés par leurs parents dans leur classe. Les parents sont invités à quitter la classe dès que possible !

Le portail est fermé sur temps de classe soit de 8H45 à 12H00 et de 13H30 à 16H30. Si besoin, merci de sonner.



Pour des raisons de sécurité, merci de ne pas **stationner** ni de **s'arrêter** (même pour déposer un enfant) sur le trottoir devant l'école.

Merci de transmettre l'information aux personnes qui viennent chercher vos enfants.

## SCOLARITE-ASSURANCE

Le montant des contributions est de 22 euros par mois et par enfant à compter de la rentrée 2021. Ces contributions sont à régler tous les mois de septembre à juin par prélèvement automatique (cf. Annexe financière).

Pour l'assurance, l'école a fait le choix depuis quelques années de souscrire auprès des Mutuelles Saint-Christophe un contrat global « individuel accident ». Ce contrat permet de couvrir, sans autre justificatif, tous les enfants de l'école 24 h sur 24, 7 jours sur 7 pendant 365 jours, partout, chez vous, en vacances, à l'école, pour toutes les activités scolaires qu'elles soient obligatoires ou facultatives et durant toutes les activités extra-scolaires pour un coût moindre (5,76 € par an).

## MALADIE-MEDICAMENTS

Un enfant malade est mieux à la maison, pour son bien-être et celui de ses camarades de classe.

Aucun médicament (quel qu'il soit : pastilles pour la gorge, crème, Doliprane...) n'est toléré à l'école (réglementation ministérielle).

En cas de traitement spécifique ou de longue durée, il faut remettre à l'enseignante la photocopie de l'ordonnance médicale, le protocole médical décidé par le médecin et une lettre signée de votre part nous demandant d'administrer le médicament désigné dans le protocole. **Pour autant, cela doit rester exceptionnel et être toujours précédé d'une rencontre avec la directrice.** En dehors de ces conditions, nous n'administrerons aucun médicament, même homéopathique.

## ABSENCES

L'assiduité scolaire est exigée par les textes réglementaires : dès lors qu'un enfant est scolarisé, il est tenu d'être présent tous les jours de classe. De plus, il nous est demandé de signaler toute absence de plus de 4 demi-journées injustifiées à l'Inspecteur de circonscription chaque mois. Il est donc important que chacun respecte le calendrier scolaire.

Toute absence soit être signalée par écrit. Nous vous demandons de prévenir l'école le matin par téléphone puis de fournir un bulletin d'absence au retour de l'enfant. Pour les absences prévues, merci de fournir un bulletin d'absence au plus tard la veille.

En cas d'absence prolongée (sauf raison de santé), vous devez adresser un courrier justificatif à la directrice qui le transmettra à l'Inspecteur.

Ces démarches sont obligatoires quelle que soit la classe de votre enfant.

## LIAISON ECOLE/FAMILLES - RENCONTRES AVEC LES ENSEIGNANTES

Chaque aîné de famille possède une pochette contenant un carnet qui sert de liaison entre l'école et la famille. Le carnet sert aux parents et aux enseignantes pour les demandes de rendez-vous ou autres informations devant être communiquées.

**A partir de cette année, les circulaires concernant la vie de l'école vous seront envoyées par mail. Seules les circulaires nécessitant un retour par coupon réponse seront mises dans la pochette. De plus toutes les informations seront disponibles sur le site de l'école (un onglet sur la page d'accueil vous permettra d'accéder aux informations).**

**L'enfant doit avoir sa pochette de liaison tous les jours dans son cartable.**

Les enseignantes sont à votre disposition pour vous rencontrer. Pour avoir un entretien avec l'enseignante de votre enfant, demandez-lui un rendez-vous par le biais du carnet de liaison en prévoyant un délai.

## GOUTER A L'ECOLE

Dans le cadre de l'éducation à la santé et conformément aux textes officiels, les enfants n'apportent pas de goûter à l'école.

Rappelons que chewing-gum et sucettes sont interdits à l'école. Les bonbons ne sont autorisés qu'au moment des anniversaires.

L'année prochaine, nous continuerons de fêter les anniversaires une fois par mois tous ensemble.

**Comme l'année passée, nous solliciterons les familles dont les enfants ont leur anniversaire dans le mois en cours pour apporter boissons, gâteaux, bonbons. L'équipe enseignante se chargera de la répartition des achats auprès des familles concernées à l'aide d'un mot dans la pochette de liaison.**

## PASTORALE

La proposition pastorale fait partie du projet éducatif de l'école. Des temps forts sont organisés à chaque période pour vivre le caractère propre de l'école.

La culture chrétienne est proposée aux enfants du CE1 au CM2. Pour les maternelles et les CP, c'est un temps d'éveil à la religion autour de jeux.

## VACANCES SCOLAIRES

	Début des vacances (le soir après la classe)	Reprise des cours (le matin)
<b>Toussaint</b>	Vendredi 22 octobre 2021	Lundi 8 novembre 2021
<b>Noël</b>	Vendredi 17 décembre 2021	Lundi 3 janvier 2022
<b>Hiver</b>	Vendredi 4 février 2022	Lundi 21 février 2022
<b>Printemps</b>	Vendredi 8 avril 2022	Lundi 25 avril 2022
<b>Vacances d'été</b>	Fin des cours le jeudi 7 juillet 2022 au soir	

**Pont de l'Ascension** : les enfants n'auront pas classe le vendredi 27 mai 2022.


Tout le matériel doit être marqué au nom de l'enfant. Pensez également à noter le nom de votre enfant sur les vêtements, gants, bonnets...

Voici les listes de fournitures pour les élèves de l'école :


Classe de maternelle

- un petit cartable pour y mettre la pochette de liaison
- une timbale
- une tenue de rechange dans un sac marqué au nom de l'enfant
- une paire de chaussons (pas de chaussons « peluches ») ou de rythmiques
- un duvet marqué (PS/MS uniquement)
- une boîte de mouchoirs
- une pochette ou une boîte pour y mettre le doudou
- une blouse pour la peinture

Classe de CP

- un agenda (pas de cahier de texte)
- une trousse avec des stylos bleu, noir, vert et rouge (pas de crayon 4 couleurs car trop gros à tenir en main), un crayon de bois, une gomme, de la colle, un taille-crayons avec une réserve, une paire de ciseaux, un compas **(et uniquement ce matériel-là)**
-  Pas de stylo « fantaisie »
- une règle graduée de 30 cm et une équerre (en plastique uniquement)
- une pochette de feutres et une pochette de crayons de couleurs
- une ardoise, un Velleda (à renouveler tout au long de l'année) et un chiffon
- une boîte de mouchoirs
- une timbale

Classe de CE/CM

- un agenda (pas de cahier de texte)
- une trousse avec des stylos bleu, noir, vert et rouge, un crayon de bois, une gomme, de la colle, un fluo, un taille-crayons avec une réserve, une paire de ciseaux, un compas **(et uniquement ce matériel-là)**
-  Pas de stylo « fantaisie »
- une règle graduée de 30 cm et une équerre (en plastique uniquement)
- une pochette de feutres et une pochette de crayons de couleurs
- une ardoise, des Velleda bleu, rouge et vert (à renouveler tout au long de l'année) et un chiffon
- une boîte de mouchoirs
- une timbale

DOSSIER DE RENTREE

Vous trouverez dans ce dossier :

- la fiche d'urgence (fiche rose)
- la fiche des autorisations de sorties
- la fiche d'autorisation pour le droit à l'image en deux exemplaires
- l'annexe financière accompagnée du mandat SEPA
- la fiche de renseignements (pour les nouvelles familles)
- la notice d'information sur la loi RGPD (pour les nouvelles familles)
- le règlement intérieur
- le contrat de scolarisation en deux exemplaires
- les coupons pour les absences (à conserver)

**Nous vous remercions de rapporter l'ensemble de ces documents complétés et signés ainsi que le paiement de l'assurance (en espèces ou par chèque à l'ordre de l'OGEC) pour le LUNDI 28 JUIN**

La directrice  
Elodie CASSOU